

# Hors Classe 2022

(Accession au 01/09/2022)

Nom et Prénom : ..... Mail : .....  
Adresse : ..... N° de portable : .....  
Ville : .....

**Retraitable septembre 2023**      oui       non

■ **Echelon détenu (Classe Normale) au 31/08/2022 :**

9<sup>ème</sup> échelon depuis le \_\_\_\_\_

10<sup>ème</sup> échelon depuis le \_\_\_\_\_

11<sup>ème</sup> échelon depuis le \_\_\_\_\_

■ **Ancienneté Générale des Services (AGS) au 31/08/2022 :**

..... ans .....mois..... jours

■ **Appréciation de la valeur professionnelle par Mme l'Inspectrice d'Académie :**

Excellent

Très satisfaisant

Satisfaisant

A consolider

Cette appréciation est possédée par tous les collègues inscrits au tableau d'avancement.  
Elle figure sur I-Prof.

***A savoir :***

*Le tableau d'avancement comporte cette année exactement 524 Professeurs des Ecoles.*

**Le ratio, dorénavant fixé à 18 % doit permettre à 94-95 collègues d'accéder à la Hors-Classe.**

Comme nous l'indiquons dans l'article consacré à cette Hors-Classe, et à quelques unités près, les 94 ou 95 « promus » seront tous nos collègues au 11<sup>ème</sup> échelon et une partie de nos collègues au 10<sup>ème</sup> de la classe normale.

Et comme nous le soulignons aussi, l'âge moyen d'accès à la Hors-Classe va encore diminuer.

Nous invitons tous nos collègues, aujourd'hui au-delà de 2 ans d'ancienneté au 9<sup>ème</sup> échelon de la Classe Normale (au 31/08/2022) et donc inscrit au tableau d'avancement, à nous adresser cette fiche-contrôle.

Pour finir rappelons que les accords PPCR assurent, a minima, le déroulement de carrière sur 2 grades. Traduction, tous les PE doivent accéder à la H.C., au plus tard l'année précédant leur départ à la retraite.